

**Formulaire de demande de communication de données
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : Statbel/IBSA/IWEPS/VSA¹

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. GDPR) / Responsable des données ²

Fonction : Directrice de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Nom : Romain

Prénom : Astrid

Adresse : Rue de Namur 59
1000 Bruxelles

Tél : 02/435.42.20

Fax :

E-mail : aromain@perspective.brussels

A compléter en cas de sous-traitance

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe¹

Contrat de confidentialité à joindre

Tél :

Fax :

E-mail :

Le Responsable de traitement atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Attestation du responsable de traitement : Oui/Non ¹

¹ Biffer les mentions inutiles

² Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution et le GDPR EU-2016/679)

Finalités du traitement

1/ Base légale

Ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale.

2/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

La présente demande s'inscrit dans le cadre des missions de l'IBSA en matière :

- de production de données quantitatives sérielles ;
- de mise à disposition du public de statistiques ;
- d'analyses socio-économiques.

L'objectif de cette demande est de **consolider et élargir l'offre de statistiques de l'IBSA sur les revenus fiscaux**.

- 1) Les données individuelles des déclarations à l'impôt des personnes physiques serviront à mettre à jour des indicateurs existants, notamment au niveau infracommunal (quartiers, secteurs statistiques) et à développer de nouveaux indicateurs. Ces indicateurs concerneront le revenu total net imposable, l'impôt dû ou encore le revenu après impôt selon différentes caractéristiques des déclarations et des déclarants (lieu de résidence, âge, classe de revenus, type de déclaration, type de revenus, nombre de personnes à charge...). Il sera également envisagé d'intégrer des indicateurs d'inégalité et/ou de dispersion (rapport interdécile, différence, asymétrie et coefficient interquartiles, indice de Gini...).
- 2) Les données individuelles des déclarations à l'impôt des personnes physiques seront combinées à celles du Registre national sur la composition des ménages afin de pouvoir déterminer un revenu (imposable ou après impôt) par unité de consommation modifiée au sein de chaque ménage réel. Ceci permettra, par exemple, d'établir le revenu médian par unité de consommation modifiée ou des indicateurs d'inégalité de revenus, qui prennent en compte la structure et la composition des ménages, et d'en analyser l'évolution.
Cette combinaison des bases de données permettra également de publier des statistiques de revenu par type de ménage, par nationalité, par pays de naissance et par « origine » (en utilisant la première nationalité connue comme proxy).

Les statistiques et indicateurs établis selon les descriptions ci-dessus pourront être :

- publiés sous forme de tableaux de données agrégées et anonymes, de graphiques ou de cartes sur les sites web de l'IBSA (Monitoring des quartiers y compris) ;
- utilisés pour des analyses dans les différentes publications de l'Institut ;
- diffusés pour répondre aux questions des usagers ou des autorités régionales.

Les statistiques et indicateurs développés feront l'objet d'une mise à jour annuelle dès que de nouvelles données seront disponibles.

Durée de conservation des données ³ :

Les données historiques reçues lors de la première transmission ainsi que les 4 mises à jour annuelles ultérieures seront détruites après 5 ans, à compter de la date d'introduction de cette demande.

³ A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Le calcul des indicateurs et la compilation des tableaux statistiques ne devraient pas prendre plus d'un an après la réception annuelle des données. Toutefois, afin de conserver la possibilité de produire de nouveaux indicateurs ou de répondre à des demandes spécifiques au cours des 5 années suivant la date de la première transmission de fichiers, il est nécessaire de conserver les fichiers concernant toutes les années demandées pendant cette période de 5 ans.

Délai de communication des données souhaité :

Dès que possible pour les années 2006 à 2018 (années d'exercice fiscal, correspondant donc aux années de revenus 2005 à 2017 pour la base de données « Revenus fiscaux »).

Pour les futures mises à jour annuelles (exercices fiscaux 2019 à 2022), nous souhaitons recevoir les données dès que les fichiers de données individuelles « Revenus fiscaux » sont disponibles. Si la disponibilité de ces données au niveau communal et au niveau des secteurs statistiques n'est pas conjointe, nous souhaitons recevoir les données pour chacun de ces niveaux séparément, et ce dès que disponible.

Description détaillée des données demandées (catégories de personnes concernées, type d'enquête, année(s) de référence, périodicité et détail des données, périodicité éventuelle de la demande de données

Cette demande concerne **les données couplées** du **Registre national** (fichier « **stock** ») avec celles des **déclarations à l'impôt des personnes physiques** (fichier « **revenus fiscaux** ») pour **toute la Belgique**. Le couplage doit être opéré entre les individus du côté « Registre national » et les déclarants du côté « revenus fiscaux ». Pour des raisons pratiques et techniques de gestion des données, nous souhaitons néanmoins recevoir les données dans des tables séparées :

- A. une table par année pour le « **stock** » du **Registre national**, pour toutes les années de 2005 à 2018 (au 1^{er} janvier) dans un premier temps et ensuite chaque année jusqu'au « stock » 2022 ;
- B. une table par année pour les données des **revenus fiscaux**, pour toutes les années de l'exercice fiscal 2006 (année de revenus 2005) à l'exercice 2018 (revenus 2017) dans un premier temps et ensuite chaque année jusqu'à l'exercice fiscal 2022 (revenus 2021).

Dans chacune de ces tables, chaque individu/déclarant doit avoir un identifiant codé unique et commun à toutes les tables permettant de suivre sa trajectoire dans le temps et de coupler les informations, aussi bien fiscales que du registre national, le concernant.

Liste des variables demandées

A. Fichier « stock » du Registre national :

- 1) l'identifiant individuel codé (ID_DEMO)
- 2) le code secteur statistique de résidence au 1^{er} janvier (CD_SECTOR)
- 3) la commune de résidence au 1^{er} janvier (CD_REFNIS)
- 4) le sexe au 1^{er} janvier (CD_SEX)
- 5) la date de naissance (DT_BTH)
- 6) la relation avec la personne de référence du ménage au 1^{er} janvier (CD_REL_HH_HD)
- 7) le code d'identification du ménage (ID_HH)
- 8) le type de ménage (HH_TYPE)
- 9) la position dans le ménage (HH_POS)
- 10) la nationalité au 1^{er} janvier (CD_NATLTY)
- 11) la nationalité au 1^{er} janvier - base registration population register (CD_NATLTY_RRN)
- 12) la première nationalité enregistrée dans le Registre National (CD_FST_NTLTY)
- 13) la première nationalité enregistrée dans le Registre National - base registration population register (CD_FST_NATLTY_RRN)
- 14) le pays de naissance (CD_CNTRY_BTH)
- 15) le pays de naissance - base registration population register (CD_CNTRY_BTH_RRN)

B. Fichier « Revenus fiscaux » :

- 1) l'identifiant individuel codé du ou des déclarants (ID_DEMO et ID_DEMO_PTNR)
- 2) le code de la commune de résidence (CD_REFNIS)
- 3) le code du secteur statistique de résidence (CD_SECTOR)
- 4) le sexe du ou des déclarant(s) (CD_SEX_A et CD_SEX_B)
- 5) l'année de naissance du ou des déclarants (DT_BIRTH_A et DT_BIRTH_B)
- 6) le type de déclaration (individuelle ou commune) (CD_DECL_TYPE)
- 7) le nombre de personnes à charge (MS_TOT_CHARGED)
- 8) le nombre d'enfants à charge (MS_CHILD_CHARGED)
- 9) le montant total des revenus professionnels nets (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TOT_NET_PROF_INC, MS_TOT_NET_PROF_INC_A et MS_TOT_NET_PROF_INC_B)
- 10) le montant des revenus issus de l'exercice d'une activité d'indépendant par (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TNJPI_INDEP, (...)_A et (...)_B)
- 11) le montant des revenus issus de salaires (par déclarant et total de la déclaration) (MS_NET_JOINTLY_WAGE, (...)_A et (...)_B)
- 12) le montant des revenus de pension et de prépension (par déclarant et total de la déclaration) (MS_NET_JOINTLY_PENSION, (...)_A et (...)_B)
- 13) le montant des revenus des allocations de chômage (par déclarant et total de la déclaration) (MS_NET_JOINTLY_UNEMPL, (...)_A et (...)_B)
- 14) le montant des revenus des allocations de maladie et d'invalidité (par déclarant et total de la déclaration) (MS_NET_JOINTLY_SICK, (...)_A et (...)_B)
- 15) le montant des revenus immobiliers nets (par déclarant et total de la déclaration) (MS_REAL_ESTATE_NET_INC, (...)_A et (...)_B)
- 16) le montant des revenus des capitaux et des revenus mobiliers nets (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TOT_NET_MOV_ASS_INC, (...)_A et (...)_B)
- 17) le montant des revenus divers nets (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TOT_NET_VARIOUS_INC, (...)_A et (...)_B)
- 18) le montant des dépenses déductibles (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TOT_DEDUCT_SPEND, (...)_A et (...)_B)
- 19) le montant du revenu total net imposable (par déclarant et total de la déclaration) (MS_TOT_NET_TAXABLE_INC, (...)_A et (...)_B)
- 20) le montant de l'impôt total (MS_TOT_TAXES)
- 21) le montant de l'impôt d'état (MS_TOT_STATE_TAXES)
- 22) le montant des taxes communales (MS_TOT_MUNICIP_TAXES)
- 23) le montant des taxes d'agglomération (MS_TOT_SUBURBS_TAXES)
- 24) le montant du quotient conjugal par déclarant (MS_MARITAL_QUOTIENT_A et MS_MARITAL_QUOTIENT_B)

Expliquer en quoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs décrits ci-dessus (par variable, apporter la preuve de la proportionnalité). Il convient d'apporter la preuve que la communication des variables demandées fait partie intégrante des objectifs statistiques poursuivis.		
Identifiant individuel codé commun aux 2 bases de données	Besoin exact	Combiner au niveau des individus des informations aussi bien fiscales qu'issues du Registre national
	Preuve de proportionnalité	Cette combinaison est nécessaire pour calculer le revenu par unité de consommation modifiée (UCM) sur base des ménages réels et non des ménages fiscaux ainsi que pour ajouter de nouvelles variables de ventilation aux statistiques sur les revenus (nationalité, type de ménage, pays de naissance, première nationalité...). Les tableaux résultant des traitements seront parfaitement anonymes.
Code du secteur statistique et de la commune de résidence (CD_SECTOR et CD_REFNIS)	Besoin exact	Publier des statistiques et effectuer des analyses au niveau des secteurs statistiques et des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale.
	Preuve de proportionnalité	La grande taille de la majorité des communes bruxelloises et les disparités socio-économiques importantes en leur sein rendent nécessaires de disposer de statistiques à un niveau infracommunal. Les tableaux résultant des traitements seront parfaitement anonymes.
Variables 4 et 5 des fichiers « stock » du Registre national et « revenus fiscaux »	Besoin exact	Produire des statistiques de revenus selon l'âge et le sexe et vérifier la cohérence entre les deux bases de données.
	Preuve de proportionnalité	Les statistiques produites et les analyses réalisées sur leur base seront, autant que possible, ventilées par sexe et par classe d'âge. Par ailleurs, la présence de ces variables dans les deux bases de données demandées nous permettra de vérifier que nos traitements sont correctement réalisés et de détecter d'éventuelles incohérences entre les bases de données. Les tableaux résultant des traitements seront parfaitement anonymes.
Variables 6 à 15 du fichier « stock » du Registre national	Besoin exact	Disposer des caractéristiques démographiques de la population étudiée et d'informations sur la composition des ménages.
	Preuve de proportionnalité	Les variables concernant le ménage des individus permettront de calculer le nombre d'UCM au sein de chaque ménage et par conséquent des statistiques de revenu par

		UCM. Les autres variables permettront de calculer des statistiques de revenu selon les caractéristiques démographiques des individus et/ou des ménages. Les tableaux résultant des traitements seront parfaitement anonymes.
Variables 6 à 24 du fichier « revenus fiscaux »	Besoin exact	Disposer d'informations sur les revenus déclarés et l'impôt dû par les contribuables ainsi que certaines de leur caractéristiques fiscales.
	Preuve de proportionnalité	Ces variables sont nécessaires pour calculer les différentes statistiques de revenu souhaitées, notamment celles qui ne peuvent être établies sur base des fichiers publiés par Statbel sur son site web. Les tableaux résultant des traitements seront parfaitement anonymes.

Signature de la Directrice

Fait à : Bruxelles

Date :

Signature :

Nom : Astrid ROMAIN, Directrice de l'IBSA

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef~~⁴

Attestation du DPO (Data protection officer – Délégué-e à la protection des données)

Le/la soussigné-e est informé-e de la présente demande et du (des) traitement(s) de données envisagé(s)

Fait :

Date :

Signature

Nom :

⁴ Biffer les mentions inutiles